

PROVINCE DE QUÉBEC  
RÉGIE INTERMUNICIPALE  
DU COMTÉ DE BEAUCE-SUD

Procès-verbal d'une assemblée régulière des administrateurs de la Régie Intermunicipale du Comté de Beauce-Sud, tenue jeudi le 23 mars 2023 à 19 h au siège social de la Régie situé au 695, Rang St-Joseph, Saint-Côme-Linière.

Étaient présents Mesdames et Messieurs:

Marc-Antoine Poulin, vice-président et représentant de Saint-Prosper  
Michel Breton, vice-président et représentant de Saint-Hilaire de Dorset  
Jean-Philippe Mercier, représentant de Saint-Gédéon de Beauce  
Sylvain Veilleux, représentant de Saint-René  
Jonathan Pépin, représentant de Saint-Benoit-Labre  
Shawn Marier, représentant de Saint-Honoré-de-Shenley  
Léon Drouin, représentant de Lac Poulin  
Gabriel Giguère, représentant de Saint-Côme-Linière  
Annie Labbé, représentante de Sainte-Aurélie  
Guylaine Poulin, représentante de Saint-Martin  
Denis Gosselin, représentant de Notre-Dame-des-Pins  
Pierre Grondines, représentant de Saint-Zacharie  
Gilles Daraïche, représentant de Saint-Évariste de Forsyth  
Jean Dallaire, représentant de Saint-Philibert  
Jean-Yves Busque, représentant de Saint-Simon-les-Mines

Formant quorum sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre Fortier, président et représentant de Saint-Georges.

Est également présent Monsieur Eric Maheux, directeur général et secrétaire-trésorier de l'assemblée.

L'assemblée est ouverte à 19 h 00.

**RÉSOLUTION NO: 5745-23**

**ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR**

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Gilles Daraïche  
APPUYÉ par Monsieur Jean-Philippe Mercier  
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

**QUE** l'ordre du jour de cette assemblée soit accepté avec les ajouts suivants :

7- Offre fiducie Desjardins

8- Viridis

Et en retirant le point suivant :

4- Suivi du plan de communication

ADOPTÉE

**RÉSOLUTION NO: 5746-23**

**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE  
RÉGULIÈRE TENUE LE 16 FÉVRIER 2023**

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Gabriel Giguère  
APPUYÉ par Monsieur Jean-Yves Busque  
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

**QUE** le procès-verbal de l'assemblée régulière de ce conseil tenue le 16 février 2023 soit accepté tel que rédigé.

ADOPTÉE

## **DÉPÔT DE DOCUMENTS**

Le directeur général et secrétaire-trésorier dépose auprès des membres de ce conseil les documents suivants et il répond à leurs questions :

- Les autorisations de dépenses en date du 23 mars 2023;
- Le tonnage de matières résiduelles acheminées au lieu d'enfouissement par chacune des municipalités membres de la Régie au cours du mois de février 2023;
- Le tonnage des matières récupérées (bac bleu) au cours du mois de février 2023, selon les données transmises par l'entrepreneur au dossier;
- Tableau TRIOM;
- Tableau Fiducie post-fermeture;
- Tableau volumétrie;
- Rapport annuel.

## **RÉSOLUTION NO: 5747-23**

### **ACCEPTATION DES DÉBOURSÉS**

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Jonathan Pépin  
APPUYÉ par Monsieur Denis Gosselin  
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

**QUE** les déboursés présentés soient acceptés selon les montants suivants : C/P : 686 683,26 \$, salaires : 53 409,44 \$, pour un montant total de 740 092,70 \$.

ADOPTÉE

### **MANDAT-PROJET TRIOM ET MANDAT-PROJET TRIOM (BIOSÉCHOIR)**

Les membres du conseil de la Régie ont pris connaissance des deux offres de mandat pour l'étude de la phase II du projet TRIOM. Les administrateurs préfèrent attendre avant de donner leur accord pour la suite du projet. La présentation du rapport final et la rencontre avec le ministre de l'Environnement M. Benoit Charette (Messieurs François Léveillé et Simon Naylor de Viridis ainsi que Messieurs Jean-Pierre Fortier et Eric Maheux de la RICBS seront présents) apporteront des précisions qui permettront aux administrateurs de prendre des décisions éclairées.

Messieurs Jean-Pierre Fortier et Eric Maheux, respectivement président et directeur général de la Régie, informeront les administrateurs des avancements dans le dossier Viridis (TRIOM).

## **RÉSOLUTION NO : 5748-23**

### **OFFRE DE SERVICE – FIDUCIE POST-FERMETURE**

CONSIDÉRANT que la Régie possède une fiducie pour la gestion post-fermeture;

CONSIDÉRANT que la gestion de cette fiducie est actuellement effectuée par Valeur mobilière Desjardins;

CONSIDÉRANT que Desjardins Gestion Internationale d'Actifs a déposé une offre qui comprend un nouveau portail, accès plus rapide pour nos états financiers, une plus grande transparence concernant les honoraires, une simplification de la facturation et un meilleur accompagnement;

CONSIDÉRANT les discussions intervenues à ce sujet;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Gilles Daraïche  
APPUYÉ par Monsieur Michel Breton  
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

**QUE** le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

**QUE** ce conseil accepte l'offre reçue de Desjardins Gestion Internationale d'Actifs pour la gestion de la fiducie post-fermeture, et ce, pour des frais annuels d'administration de la fiducie s'élevant à 5 500 \$ pour 2023 et à 7 500 \$ pour 2024. Des frais annuels de gestion du portefeuille en fonction de la valeur marchande de celui-ci s'ajoutent aux frais d'administration.

**QUE** ce conseil s'autorise à changer de politique de placement si les résultats n'étaient pas à leur satisfaction. La présente politique de placement sera renouvelée automatiquement à chaque année à moins d'avis contraire du conseil d'administration.

ADOPTÉE

**RÉSOLUTION NO: 5749-23**

**LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Michel Breton  
APPUYÉ par Monsieur Marc-Antoine Poulin  
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE la présente assemblée soit levée à 20 h 24.

ADOPTÉE

**LE PRÉSIDENT  
DE L'ASSEMBLÉE**

**LE DIRECTEUR GÉNÉRAL ET  
SECRÉTAIRE-TRÉSORIER**

**JEAN-PIERRE FORTIER**

**ERIC MAHEUX**